Ligue Occitanie Rugby

Demande de requalification

Comité Directeur 30/10/2021

Demande de requalification d'Anthony MARTIN DE CONSUEGRA

Joueur de VIVIEZ, radié le 12 juin 2019 par la FFR
Demande de requalification du joueur en date du 17/08/2021

Il a dans un premier temps agressé verbalement un juge de touche officiellement désigné sur la rencontre considérée avant de lui tenir des propos menaçants, qui peuvent être qualifiés de menaces de mort, à deux reprises ;
que, par la suite, il a alors donné un violent coup de poing à la tête occasionnant des conséquences pour son intégrité physique puisque ce dernier a été arrêté temporairement de travail pour une durée de 10 jours

Avis Commission Territoriale des Arbitres

Avis défavorable de la commission mais requalification anticipée par l'arbitrage possible selon l'article 43
La décision de requalification anticipée par l'arbitrage est prononcée par le Comité Directeur de la F.F.R. après avis de la D.N.A.
A titre exceptionnel, un(e) licencié(e) ayant fait l'objet d'une mesure de radiation peut être autorisé(e) par la F.F.R. à bénéficier d'une nouvelle licence auprès d'un organisme régional pour lui permettre de réaliser une activité d'arbitrage en vue de sa requalification ou toute autre activité d'intérêt général prévue à l'article 38 du présent règlement

Avis Commission de Discipline

Nous ne sommes pas encore en juin 2022 pour demander une possible requalification.
Avis totalement défavorable à cette demande.
Un passage par l'arbitrage serait peut-être une bonne idée pour lui.